

L'amiante au Tripode, un avertissement pour l'Europe

L'immeuble Tripode, qui abritait des bureaux ministériels à Nantes en France, a été détruit en 2005. Il contenait 350 tonnes d'amiante. Francis Judas, syndicaliste, qui a joué un rôle déterminant dans la lutte pour la reconnaissance des maladies professionnelles des salariés dues à l'exposition à l'amiante dans le bâtiment, nous raconte l'histoire de cette lutte et explique pourquoi une exposition tout au long de la journée de travail à 10 000 fibres par mètre cube équivaut à une menace de mort pour les travailleurs.

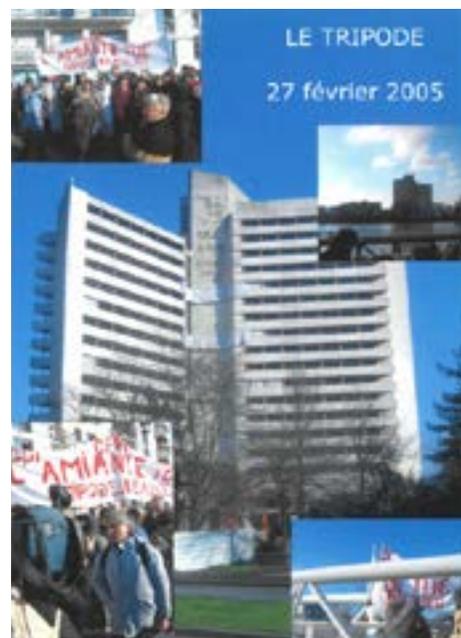
Mehmet Koksal
ETUI

Tenant son nom de son plan en forme d'étoile à trois branches, le Tripode était un bâtiment situé sur l'île de Nantes, construit en 1972 et conçu par l'architecte Jean Dumont. Il accueillait des services du ministère français des Affaires étrangères, de l'Insee et du Trésor public. "Poursuivant une idée du Général de Gaulle, la création de la tour Tripode à Nantes dans les années 1970 était une initiative visant à déconcentrer les ministères parisiens", explique Francis Judas, membre de l'intersyndicale amiante à Nantes. "Ce bâtiment était assez emblématique, il a été inauguré par le Premier ministre français de l'époque Michel Debré de façon très pompeuse. C'était un peu l'avenir de la France et de ses régions qui était ainsi posé. Le bâtiment abritait plusieurs ministères et employait massivement des jeunes sortant de scolarité, notamment des femmes, pour la gestion de fichiers administratifs ainsi que pour des travaux d'encodage et de perforation nécessaire à la digitalisation du savoir. Ce recrutement a débuté en 1972 et il y a eu assez rapidement entre 700 et 800 personnes en régime permanent dans la tour."

Les syndicats ont organisé ces nouveaux embauchés, et l'intersyndicale a démarré un travail de sensibilisation aux questions de santé et sécurité au travail suite à des incendies à caractère criminel au sein du

bâtiment. "On s'est vite rendu compte que les conditions de sécurité incendie étaient très négligées dans l'immeuble et que les intervenants ne respectaient pas les normes. On a alors commencé à s'intéresser à ces questions de santé au travail, notamment à l'amiante", poursuit Francis Judas.

À cette époque, dans les années 1970, un scandale industriel a beaucoup fait parler de lui en France. Il s'agit de l'affaire de l'usine d'Amisol, une usine de filage et tissage d'amiante à Clermont-Ferrand, qui a particulièrement attiré l'attention du monde syndical français sur les dangers liés à l'amiante. Cette usine a d'abord été abandonnée par son patron tandis que les ouvrières tentaient de relancer la production pour sauver leurs emplois mais elles se sont vite rendu compte qu'elles étaient très exposées à l'amiante. Henri Pézerat, un physicien de la faculté de Jussieu à l'Université de Paris, a joué un rôle prépondérant comme lanceur d'alerte avec la création du Comité anti-amiante. "On peut dire qu'il y a eu une rencontre entre ces secteurs, le scandale industriel et l'expertise scientifique pour mettre en garde contre le danger de l'exposition à l'amiante", se rappelle Francis Judas. Il évoque aussi le premier texte de la CGT du Tripode au sujet de l'amiante qui date de 1976 et la diffusion quasi simultanée d'un dossier complet de la CFDT à l'attention des travailleurs du bâtiment.



↑ Le Tripode a été démolé en 2005, après l'élimination de 350 tonnes d'amiante.

"Barrez-vous !"

Durant les années 1980, en France, les industriels de l'amiante ont obtenu la création d'un Comité permanent amiante (CPA), qui associait producteurs, pouvoirs publics, syndicats et médecins. Il est devenu la référence aux yeux des autorités et a imposé "l'usage contrôlé de l'amiante" sur le territoire français. L'amiante a alors été massivement diffusé en France.

Entre 1985 et 1989, l'intersyndicale du Tripode a commencé à poser des questions aux autorités publiques. "On avait entendu dire qu'il y avait eu des prélèvements de poussière d'amiante et on a exigé d'avoir les résultats. La norme était fixée à l'époque à deux fibres par centimètre cube, soit 2 000 000 fibres/m³. On avait des résultats de prélèvement qui étaient bien inférieurs à la norme donc on nous disait qu'il n'y avait aucun danger", relate le syndicaliste. Le ministère de la Santé nous a envoyé une brochure du Comité permanent amiante. On a aussi demandé un avis au Comité anti-amiante de la faculté de Jussieu qui nous a répondu qu'on était vraiment en danger. Ce qui a été déterminant sans doute dans notre avis, c'est notre contact avec le bureau à Lyon du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui était confronté dans ses locaux à un problème d'amiante. Eux nous ont dit clairement : *Barrez-vous!*"

En 1989, un mouvement social a démarré parmi les travailleurs du ministère des Finances et s'est traduit aussi à Nantes par des mobilisations très importantes dans l'immeuble Tripode. Il a abouti à la création de Comités d'hygiène et de sécurité dans les administrations locales, dont l'amiante devient le sujet principal. Simultanément à Bruxelles, à la fin de la même décennie, la décision est prise d'évacuer et désamianter l'immeuble des Communautés européennes dénommé le Berlaymont. "Pour nous, l'évacuation du Berlaymont a été une information importante qui confirmait les mises en garde du CIRC. Cette décision

"L'État n'avait pas mis en place les lois nécessaires pour protéger les travailleurs qu'il employait face au risque de l'amiante."

"Le CIRC nous a clairement dit : Barrez-vous !"

nous confirmait bien que ceux qui tiraient la sonnette d'alarme avaient raison. Cela a eu une influence aussi sur la direction de l'Insee puisque ses dirigeants allaient dans ce bâtiment très régulièrement en réunion. L'Insee a été ébranlé par cette affaire. À Nantes, l'Intersyndicale Tripode mobilisait fortement, et l'amiante devenait un sujet de discussion récurrent. La question a ensuite été soumise à l'arbitrage du ministre des Finances de l'époque, Pierre Bérégovoy, qui a décidé d'évacuer le bâtiment en 1992. La tension sociale était trop forte et il commençait à se dire que l'amiante était beaucoup plus dangereux que ce que le Comité permanent amiante avait bien voulu dire", estime le syndicaliste français.

La stratégie de l'intersyndicale a consisté à tirer la sonnette d'alarme à l'aide des médias locaux – très sensibles à Nantes aux questions d'amiante (en particulier au port, chantiers navals, arsenaux, etc.) – et avec l'appui d'experts indépendants, en demandant de nombreuses contre-expertises pour contrer la stratégie du management. Ils se sont également servis d'événements similaires de l'actualité comme l'évacuation du Berlaymont. Mais le travail de l'intersyndicale ne s'est pas limité à une simple mise en garde, parallèlement les syndicalistes sont parvenus à engranger des droits spécifiques pour les travailleurs.

Mourir à 40 ans d'un cancer pulmonaire

"Avant d'évacuer le bâtiment, on a finalement obtenu le droit à un suivi médical spécifique (radiographie et examen fonctionnel respiratoire tous les cinq ans) pour toute personne ayant travaillé dans la tour. On a ainsi pu retrouver 1800 personnes qui ont eu accès à ce suivi sachant que la plupart des cadres supérieurs n'ont pas voulu se faire enregistrer. Ce suivi médical spécifique nous a permis de rester en contact avec le personnel dispersé après l'évacuation du Tripode en 1993. En 1995, on a perdu un jeune électricien de 40 ans qui

est mort d'un cancer pulmonaire, il n'avait même pas passé dix ans dans le Tripode! On a alors demandé sa reconnaissance pour maladie professionnelle amiante. En 1999, un deuxième ouvrier professionnel meurt à 43 ans d'un cancer pulmonaire également! D'autres ouvriers d'entretien étaient morts jeunes dans les années précédentes, mais personne n'avait pensé à ce moment à faire le lien avec l'amiante", nous explique Francis Judas. L'intersyndicale va alors s'engager dans un combat judiciaire pour faire reconnaître le caractère professionnel de ces décès pour cause de maladie.

En 2001, l'État français a pris la décision de désamianter pour détruire complètement le bâtiment Tripode mais il n'y avait toujours pas les reconnaissances de maladie professionnelle. Pour l'intersyndicale, c'était une situation problématique car la destruction risquait d'annihiler toute preuve de l'exposition. Elle a alors décidé de lancer une procédure judiciaire pour obtenir une expertise technique du Tripode qui sera réalisée avec des comptes rendus validés par le tribunal administratif de Nantes.

En 2005, après l'élimination de 350 tonnes d'amiante, les personnels étaient au premier rang pour un événement spectaculaire : l'implosion du Tripode.

À la demande de l'intersyndicale, une étude épidémiologique a également été obtenue. Ses premiers résultats ont été publiés en 2006-2008, et les syndicats ont constaté un nombre très élevé de décès par tumeurs, bien supérieur à ce que l'on pouvait supposer pour la population générale. L'intersyndicale a pu faire appel aux statisticiens de l'INSEE pour décortiquer les études épidémiologiques et a pu bénéficier de contre-expertises importantes sur chacun des rapports. Elle a également obtenu, avec le soutien de la Haute Autorité de Santé, l'accès à des scanners pour le suivi médical, beaucoup plus précis que les radiographies pour le diagnostic de l'amiante.

"Nous avons finalement arraché l'imputabilité automatique au service des maladies de l'amiante reconnues en France vers la fin 2009. On a obtenu aussi que

Les estimations de l'ECHA pour les cancers dus à l'amiante gravement sous-estimées

Tony Musu, ETUI

D'après les estimations de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) détaillées dans son opinion sur l'amiante publiée en septembre 2021¹, et qui ont servi de base scientifique à la Commission européenne pour proposer la nouvelle valeur limite, une valeur limite d'exposition professionnelle de 10 000 fibres par mètre cube serait associée à un risque résiduel de développer un cancer au cours de la vie de 12 cas pour 100 000 travailleurs. Autrement dit, si 100 000 travailleurs sont exposés à cette concentration d'amiante pendant 8 heures par jour en moyenne, 5 jours par semaine, et ce pendant une carrière de 40 années, c'est le nombre de cancers dus à l'amiante que l'on devrait observer.

Or, si on se réfère à l'expérience réelle et extrêmement bien documentée des travailleurs du Tripode, on ne peut que constater que les estimations de l'agence d'Helsinki ne sont pas fiables.

En effet, les données issues des études épidémiologiques menées sur les agents du Tripode et sur une cohorte témoin composée d'autres fonctionnaires montrent que sur les 1795 agents ayant travaillé dans le Tripode entre 1972 et 1993, 31 d'entre eux sont actuellement décédés d'un cancer attribué à l'exposition à l'amiante².

Les mesures de concentration atmosphérique de fibres d'amiante effectuées dans différents bureaux sur les 18 étages du bâtiment en 1980, 1985 et 1990 montrent des niveaux de pollution relativement constants dans le temps et de l'ordre de 15 000 fibres par mètre cube³.

Un calcul rapide montre que 31 décès par cancer sur 1795 personnes exposées à l'amiante pendant une période pouvant aller jusqu'à 20 ans à une concentration de l'ordre de 15 000 fibres par mètre cube (et donc proche de la nouvelle valeur limite proposée par la Commission européenne) correspondent à 1727 décès pour 100 000 personnes, soit plus d'un facteur 100 par rapport aux estimations de l'ECHA.

L'expérience du Tripode démontre donc que l'ECHA a gravement sous-estimé le risque résiduel de développer un cancer au cours de la vie pour les travailleurs exposés à l'amiante.

Cet écart important entre les estimations de l'ECHA et les décès par cancers liés à l'amiante réellement observés dans les différents États membres a été vivement critiqué et signalé à la Commission européenne par les représentants des travailleurs au cours des consultations sur la révision de la valeur limite⁴. Malheureusement, la Commission européenne n'en a pas tenu compte et a basé sa proposition sur des estimations biaisées.

1. <https://echa.europa.eu/fr/oels-activity-list/-/substance-rev/50202/term>
2. Résumé des résultats des études épidémiologiques "Tripode" communiqués par le gouvernement français dans sa lettre officielle datée du 29 août 2022 aux fonctionnaires qui ont travaillé au cours de leur carrière dans le bâtiment Tripode et qui ont participé au suivi médical.
3. Archives de l'intersyndicale amiante du Tripode de Nantes consultées par l'ETUI – Rapport définitif de M. Paul Roder auprès du tribunal administratif de Nantes du 23 décembre 2002.
4. Opinion du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail (CCSS) sur la valeur limite d'exposition professionnelle pour l'amiante - Doc 008-21 adopté le 24/11/2021.

deux autres types de cancers, ovaires et larynx, donnent lieu à cette imputation automatique. En 2016, nous avons engagé une procédure judiciaire pour préjudice d'anxiété, un cas assez unique en France et en Europe. Après trois ans de procédure, on peut dire que ça valait le coup puisqu'on a eu plus de 200 dossiers qui ont été reconus. Les ministères n'ont pas fait appel de ces jugements", précise Francis Judas qui interprète ces faits comme "une manière pour ces ministères d'essayer de corriger le tir par rapport à leurs manquements des années 1970-1980. En tant qu'employeur et législateur, l'État n'avait pas mis en place les lois nécessaires pour protéger les travailleurs qu'il employait face au risque de l'amiante".

Reproduire l'expérience du Tripode à l'échelle européenne ?

Réagissant sur les négociations en cours au niveau législatif européen, le syndicaliste français estime que le seuil de 10 000 fibres/m³ qui est proposé par la Commission européenne reste "complètement aberrant". "Je rappelle qu'on avait mesuré entre 3 000 et un maximum de 120 000 fibres par mètre cube au Tripode. La valeur limite proposée par la Commission européenne risque donc de reproduire l'expérience catastrophique du Tripode à l'échelle européenne. On a déjà la preuve vivante qu'une exposition à 10 000 fibres par mètre cube génère des maladies chez les humains, et cela équivaut à autoriser l'amiante à circuler de manière permanente. Cela provoquera inévitablement des inhalations d'amiante en permanence, quels que soient les moyens de protection employés, occasionnant une intoxication progressive. Notre étude épidémiologique indique clairement qu'il y a une surmortalité en cas d'exposition à des taux de 10 000 fibres. Nous avons une perte d'espérance de vie de deux ans en moyenne par rapport à des collègues fonctionnaires qui ont travaillé dans d'autres bâtiments sans flocage d'amiante. Par exemple, des gens qui ont des dalles de sol dégradées parce qu'elles ont été placées avant l'interdiction de l'amiante en 2005 sont clairement en danger quand ils marchent dessus. Il y a encore des quantités monstrueuses d'amiante partout en Europe", ajoute le syndicaliste pour qui la seule vraie solution consiste à effectivement supprimer la cause de l'émission de fibres d'amiante. "Dix mille fibres par mètre cube, ça veut dire que l'on condamne à mort des milliers de travailleurs de l'amiante", conclut le syndicaliste. ●

"La valeur limite proposée par la Commission européenne risque donc de reproduire l'expérience catastrophique du Tripode à l'échelle européenne."